

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2025 à 19H00**



**N°098/2025 - Appel à projet pour le stationnement vélo de Grand Bourg Agglomération**

Conseillers en exercice : **25** - Présents : **20** - Excusés avec Pouvoir : **3** - Excusée sans Pouvoir : **1**  
Absente : **1** – Votants : **23**

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du **25 septembre 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, FERAUD Valérie, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

Mesdames, Messieurs :

MINIER Jean-Philippe (a donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD), ROUSSEL Céline, (a donné pouvoir à BOUVARD Patrick), TRICHOT Patricia, (a donné pouvoir à MARCILLAC Frédéric).

**ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR :**

Madame BULIARD Sylvie

**ETAIT ABSENTE :**

Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération a lancé un appel à projets stationnement vélo proposant aux communes la fourniture et la pose d'arceaux de stationnement vélo de couleur rouge et au logo de Grand Bourg Agglomération selon les modalités suivantes :

- Quantité d'arceaux :
  - Jusqu'à 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants
  - Jusqu'à 1 arceau pour 40 habitants pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Lieu d'installation :
  - Pose minimale de 2 arceaux par emplacement, sur le domaine public accessible en permanence y compris la nuit
  - Choix des lieux d'installation des arceaux laissé aux communes, en privilégiant les pôles générateurs de déplacements tels que les centres-bourgs, lieux publics, pôles de services, écoles, lieux d'emploi, arrêts de transports en commun ou aires de covoiturage.
  - Participation financière des communes à hauteur de 25 % du coût de la prestation de fourniture et, le cas échéant, de pose du dispositif

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
001-210103448-20251001-098-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025  
Publication : 9/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

La commune de Saint-Denis-Lès-Bourg peut prétendre à 150 arceaux vélo sur son territoire. Il est proposé de déposer auprès de la communauté d'agglomération une demande pour 47 arceaux (dont 6 en fourniture seule) qui seront installés aux lieux suivants :

- 3 arceaux installés au 1250 avenue de Trévoux au niveau du centre commercial,
- 3 arceaux installés au giratoire de la Fruitière au niveau de la fromagerie,
- 3 arceaux installés avenue de Trévoux au carrefour de l'allée du Printemps,
- 3 arceaux installés chemin des Lazaristes devant le gymnase des Vavres,
- 3 arceaux installés 71 chemin des Lazaristes devant l'école des Vavres,
- 3 arceaux installés au parc du Pré Joli,
- 6 arceaux installés au 62 rue Denis Girod devant le collège Yvon Morandat,
- 3 arceaux installés au 261 rue Georges Sand,
- 6 arceaux installés chemin du Cimetière devant le cimetière,
- 4 arceaux installés devant le gymnase du Village rue des écoles,
- 4 arceaux installés devant la salle de la Fabrique côté église.

Si l'ensemble de ces installations sont retenues par la communauté d'agglomération, le coût pour la commune s'élèverait à 3 798, 00 € TTC. Cette participation sera inscrite au compte 6568.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de répondre à l'appel à projets lancé par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et de solliciter 6 arceaux en fourniture seule / 41 arceaux en fourniture et pose,

**VERSE** à la communauté d'agglomération une participation financière de 3 798,00 € TTC,

**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget (compte 6568),

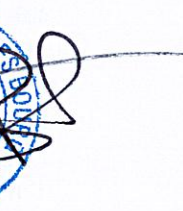

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant de mettre en œuvre cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**


Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20251001-098-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 9/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation